

FICHE TECHNIQUE
ENCARTS LIBRE OU SOUS BLISTER
UPDATE 12/04/2018

Valable pour tout encart de 2 à 48 pages

REMARQUE : l'encart libre est intégré dans le magazine

L'encart sous blister est déposé sur la 4^e cover et mis sous film

1. BLANCOS A LIVRER pour approbation technique

Les blancs doivent correspondre en tous points (nb pages, grammage, format, présence d'un pli, d'une pré-perforation, ...) aux futurs encarts à brocher dans le magazine.

Adresse : Mag Advertising sa
A l'att de Sophie Paternoster
rue royale 100
1000 Bruxelles

Quantité :

min 50 exemplaires

+ 1 exemplaire mentionnant toutes les données techniques (format définitif, fausse-coupe en-tête,...)

Ces blancs doivent être accompagné d'une note d'envoi reprenant :

- * le nom du magazine
- * la date de parution
- * le nom de l'annonceur
- * le type d'encart prévu
- * les coordonnées du/des contacts (agence, producteur)

Délai de livraison des blancs : au plus tard 5 semaines avant parution

* Si nécessité exigée par l'imprimerie pour réaliser des tests-machines, une quantité de 200 exemplaires (voire plus selon type de produits à encarter) sera redemandée.

* Si blancs refusés ou modification exigées, de nouveaux blancs devront être fournis pour validation.

2. DONNEES TECHNIQUES DES ENCARTS

GRAMMAGE PAPIER

Minimal pour un encart 2 pages : 135 gr/m²

Maximal pour un encart 48pages : 56 gr/m²

DIMENSIONS DES ENCARTS BROCHES

L'encart doit être plus petit que le magazine !

Il faut prévoir une marge de sécurité de 25mm tout autour de l'encart.

REMARQUES DIVERSES :

- L'encart libre ou sous blister doit être livré coupé au format, càd fini !
- les encarts imprimés fournis doivent correspondre en tous points (nb pages, grammages, format, présence d'un pli, d'une pré-perforation,...) identiquement aux blancs approuvés par l'imprimerie

3. LIVRAISON DES ENCARTS IMPRIMES (après approbation des blancs)

Ces encarts imprimés doivent correspondre en tous points (nb pages, grammage, format, présence d'un pli, d'une pré-perforation, ...) aux blancs préalablement approuvés par l'imprimerie Corelio Printing.

Adresse : CORELIO PRINTING SA

A l'att. de Frederic Van de weghe

Kwerpsstraat

Erpe-Mere

(heure d'ouverture : 8h-17h)

+ 1 exemplaire imprimé à envoyer à :

MAG Advertising - A l'att de Sophie Paternoster - Rue royale 100 - 1000 Bruxelles

Quantité : 212.000 exemplaires

Ces encarts imprimés doivent être accompagné d'une note d'envoi reprenant :

- * le nom du magazine
- * le numéro de l'édition (ou semaine) ET de la date de parution
- * le nom de l'annonceur et du produit
- * le type d'encart prévu
- * le nombre de pages de l'encart
- * les coordonnées du/des contacts (agence, producteur)
- * le nombre de palettes livrées
- * le n° de la palette
- * le nombre d'exemplaires par palette
- * le nombre total d'encarts livrés

Délai : au plus tard 2 semaines avant parution et après approbation des blancs

4. CONDITIONNEMENT DE LA LIVRAISON DES ENCARTS

- * Les encarts doivent être fournis finis.
- * Obligation de livrer les encarts par paquet de min 7 cm d'épaisseur (une bonne main)
- * Tous les exemplaires doivent être empilés dans le même sens, respectivement, par lot ou par liasse.
- * Les lots doivent être bien séparés, tant verticalement qu'horizontalement. S'il n'est pas possible de réaliser un bon empilage, il est conseillé d'utiliser des boîtes ou des caisses-palettes en y insérant des cloisons tant horizontales que verticales.
- * Si livraison en caisse : max 7kg ; Si possible, on les palettisera en couches croisées
Les palettes doivent être livrées bien emballées, éventuellement enveloppées dans une pellicule étirable ou rétractable. Si nécessaire, placer des intercalaires solides entre les diverses couches et utiliser des cornières pour protéger les angles. Le format des suppléments et des traceurs de colis doit rester dans les limites de celui de la palette
- * Utiliser de préférence des europalettes

Les marchandises/palettes livrées doivent être munies d'étiquettes pour palettes mentionnant :

- le nom du magazine dans lequel l'encart est prévu ;
- la date de parution du magazine
- le nombre total d'encarts livrés, spécifiés en unités par élément d'emballage ;
- le nom de l'annonceur/produit
- le nom du producteur (fabricant) de l'encart et du client.

Le bordereau (CMR) accompagnant les palettes doit porter les mêmes renseignements que ceux mentionnés ci-dessus.



Les encarts livrés doivent être emballés de manière à répondre aux critères suivants :

- pas de dommages ;
- pas de pliures, ni d'autres déformations ;
- pas d'adhérences dues à de la colle ou à une autre cause ;
- bonne possibilité d'encartage.

Si, lors de la livraison des suppléments ou de leur encartage, des non-conformités sont constatées en dépit de l'application du mode d'emballage prescrit, CorelioPrinting , Mag Advertising et Ciné Télé Revue pourront décliner toute responsabilité à cet égard.

Listes de suggestions d'emballage : sur demande

4. Pour tout renseignement

Mag Advertising sa - Sophie Paternoster : +32 2 225 58 13 – Sophie.Paternoster@magadvertising.be